



Compte rendu du CHSCT du 16 octobre 2018

Après approbation du PV du CHSCT précédent, l'ISST (Inspecteur Sécurité Santé Travail) fait une rapide présentation du **rapport du Secrétariat général sur les conditions de travail et sur la conduite des projets**. FO-DGFIP12 a tenu à souligner certains points, comme celui des projets touchant à l'immobilier. Il ressort de ce rapport que les projets, pour être bien menés doivent associer l'ensemble des acteurs (direction, ISST, médecins de prévention et CHSCT) le plus en amont possible, notamment sur les projets qualifiés comme importants. Si la direction communique sur les projets importants, comme les travaux au 8 mai 1945 à Rodez et ceux envisagés à Decazeville, il y a des marges importantes de progression sur des projets de moindre mesure. Certains ne sont pas réalisés dans l'urgence et mériteraient une réelle présentation en CHSCT. On citera par exemple l'arrivée au 1^{er} janvier d'un bureau des anciens combattants dans les locaux de la direction départementale à Rodez, projet pour lequel le CHSCT n'a pas été informé.

Autre point qui ressort du rapport : un référent clairement identifiable qui suit réellement les projets et les travaux à faire ou en cours. Là aussi il y a des marges de progression que ce soit au niveau des acteurs que de la chaîne de décision. Afin de renforcer les compétences des acteurs, une demi-journée de formation pour les gestionnaires de site est envisagée par le CHSCT. FO-DGFIP12 a demandé qu'à chaque projet un référent soit clairement identifié afin de permettre le suivi des travaux, d'éviter la dilution des informations et de coordonner les informations entre les différents acteurs. A ce propos, la Direction a rappelé le circuit à respecter en cas de problème matériel ou d'installation : l'agent contacte son chef qui contacte le gestionnaire de site qui contacte le BIL.

Enfin, FO-DGFIP12 a rappelé une phrase de ce rapport qui nous paraît très importante : « ne pas sous-estimer l'importance des changements » car c'est malheureusement souvent le cas dans les différents projets menés.

Dans son rapport, l'ISST remarque qu'1/3 des observations de non-conformité sur les sites concernent l'électricité. Or sur le DUERP, l'électricité ne représente que 5 % des lignes. On constate également que les sites aveyronnais ne disposent pas tous d'agents ayant les habilitations et formations électriques. Les sites ne sont pas équipés de boutons d'arrêt d'urgence électrique. Il s'agit d'obligations réglementaires. FO-DGFIP12 a proposé à la direction d'envisager une action forte concernant l'installation de cet équipement sur le département.

Pour information, le **centre médical de Millau** fermé depuis 4 ans est officiellement clôt.

Dans un autre point à l'ordre du jour, l'ISST présente les **rapports de visite du site de la DDFIP et d'Argence et Carladez**. Concernant la direction, le point principal est la sécurité incendie avec un site particulièrement peu adapté à accueillir des administrations. Les locaux étant d'anciens appartements d'habitations situés au-dessus d'un restaurant, la sécurité incendie est particulièrement problématique. Au niveau d'Argence et Carladez, le principal point noir concernant la chaudière et la cuve fioul situées dans une salle d'archives est sur le point d'être réglé suite à un appel à la mairie (propriétaire).

Le chef de pôle pilotage et ressources présente un document concernant **les procédures à suivre en cas d'attentat terroriste**. Pascal Filoé, directeur de la police municipale de Rodez, a été assassiné il y a peu dans l'exercice de ses missions. Cet événement dramatique nous a choqué et nous rappelle l'importance de ces problématiques. Ce document devrait prochainement être présenté à l'ensemble des agents. Pour autant, il a suscité pour les représentants du personnel de nombreuses interrogations et craintes tant sur sa forme que sur le fond. Autre information, 80 % des fonctionnaires seront prochainement formés aux gestes de premiers secours.

Pour avis, sont présentées les fiches d'impacts, ou plutôt **la fiche d'impact** du départ du SIE de ST AFFRIQUE pour MILLAU (les autres fiches étant caduques pour cause de décision ministérielle de non approbation de fermeture de poste visible...). Compte-tenu du manque d'éléments à notre disposition sur cette fiche d'impact (conséquences sur le trajet domicile travail des agents, règles de mutations à venir et conditions d'accueil), les OS n'ont pas souhaité exprimer d'avis

Autre point pour avis, l'installation de **vidéo surveillance** à Pont de Salars. Compte tenu que cette installation respecte les règles de la CNIL (seul le public est filmé, pas les agents), et que cela sécurise les agents notamment ceux en poste isolés, les OS ont voté favorablement.

Pour information, une **fiche de signalement** qui, selon les propres termes du président était inappropriée, a été présentée.

Une **fiche d'accident de travail** pour chute hors locaux est ensuite présentée.

Les **dépenses** sont approuvées avec notamment des achats de repose-pieds, de bras écrans et de supports Onium1 qui sur les conseils du médecin de prévention seront testés en lieu et place de support flexdesk.

Les représentants FODGFIP 12

